

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/07/2026 - 4279 - 2022 B 00870 - 920 039 831 - A2GN GROUP

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2GN group - SIREN : 920039831									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
				Exercice N clos le 31/12/2025		N-1			
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS				
		Autres immos corporelles	AT		AU				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	1 000 000	CT		1 000 000	1 000 000	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH		BI				
Total (II)			BJ	1 000 000	BK		1 000 000	1 000 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	58 550	BY		58 550		
		Autres créances (3)	BZ	162 118	CA		162 118	178 143	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	18 038	CG		18 038	9 689	
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
Total (III)		CJ	238 706	CK		238 706	187 832		
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW							
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM							
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN							
Total général (I à VI)		CO	1 238 706	1A		1 238 706	1 187 832		
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP	(3) à + d'1 an		CR		
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances					

Compte tenu de la
T.A. de 1.1.2020
26.05.20

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A2GN group - SIREN : 920039831		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)			DA	900 000	900 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)		EJ	)	DG	2 715	2 715
	Report à nouveau			DH	-4 851		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 638	-4 851	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	913 503	907 864	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 090	540	
	Dettes fiscales et sociales			DY	52 413	31 308	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Instrument financier à terme			D1			
	Autres dettes			EA	267 700	248 120	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	325 203	279 968		
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation			TOTAL (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 238 706	1 187 832		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			- Écart de réévaluation libre	1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SQ 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A2GN group - SIREN : 920039831							Néant ☐		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	364 333	FH		FI	364 333	259 700	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	364 333	FK		FL	364 333	259 700	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP		1 575	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
	Autres produits (1) (11)					FQ	64	31	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	364 397	261 306
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stocks (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	12 660	17 941
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX		
	Salaires et traitements						FY	226 319	166 336
	Cotisations sociales (10)						FZ	116 306	81 879
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA		
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
	Autres charges (12)						GE	3 335	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	358 620	266 157	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 777	-4 851	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	5 777	-4 851	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A2GN group - SIREN : 920039831		Néant ☐	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	139
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	364 397
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	358 759
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	5 638
-4 851			
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)		1G	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
dont cotisations facultatives Madelin	A10	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures		Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 238 706 euros et 5 638.43 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un gain de 5 638.43 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

❖ Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au Règlement 2014-03 modifié par le Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, les règles générales appliquées résultant des dispositions du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

❖ Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

❖ Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

❖ Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

❖ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

❖ Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

❖ Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

❖ Comptabilisation du Factor

La société a recours à une société d'affacturage pour le financement de son poste clients. Comptablement, les créances cédées au factor sont conservées dans le poste clients à l'actif du bilan mais font l'objet d'une comptabilisation en autre dettes dans un compte 467.

Composition du capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		90 000,00	10,000	900 000,00
Emises pendant l'exercice			-	
Remboursement pendant l'exercice				-
Du capital social fin d'exercice		90 000,00	10,000	900 000,00

A2GN GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 900.000€
Siège social : 112 bis rue Haute de Crouin – 16100 COGNAC
920.039.831 RCS ANGOULÊME

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Extrait du rapport de gestion

L'affectation du résultat, au sujet de laquelle vous trouverez plus ample précision dans le tableau des affectations de résultat joint au présent rapport, est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- **Bénéfice** **5.638,43€**
 - A l'amortissement du poste "Report à nouveau", débiteur, pour la somme de 4.850,72€
 - Au poste « Réserve légale », à concurrence de 300,00€
 - Le solde, au poste « Autres réserves », soit la somme de 487,71€

RÉSOLUTION VOTÉE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Extrait de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- **Bénéfice** **5.638,43€**
 - A l'amortissement du poste "Report à nouveau", débiteur, pour la somme de 4.850,72€
 - Au poste « Réserve légale », à concurrence de 300,00€
 - Le solde, au poste « Autres réserves », soit la somme de 487,71€

Fait à Cognac,
Le 26 juin 2026

Pour copie certifiée conforme à l'original

Gilles PREVOT
Président